



CCCPS / 2022 / DE093
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

BP production d'énergies renouvelables – Décision Modificative n°1 – Régularisation aux dotations aux amortissements et reprises de subventions

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Les installations de panneaux photovoltaïques ont fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans au lieu de 20 ans. Il est nécessaire de modifier la durée d'amortissement et par conséquent les inscriptions budgétaires correspondantes.

Il est donc proposé de virer les crédits :

FONCTIONNEMENT : Virement et augmentation de crédits

Dépenses	6811	Dotations aux amortissements	+	6 070.00 €
Dépenses	6168	Divers	-	2 840.00 €
Recettes	777	Dotations aux subventions	+	3 230.00 €

INVESTISSEMENT : Virement et augmentation de crédits

Dépenses	13918	Dotations aux subventions	+	3 230.00 €
Dépenses	2181	Agencement et installation divers	+	2 840.00 €
Recettes	281381	Dotations aux amortissements	+	6 070.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de voter une décision modificative du budget PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES afin de régulariser les dotations aux amortissements et reprises de subvention.

III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2019/DE046 du 12 mars 2019 portant la cadence d'amortissements des biens,

VU la délibération N°2022DE036 du 24 mars 2022 portant approbation du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES telle que définie ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Décision modificative n°1 du budget principal de la CCCPS.

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

